

Aller vers les personnes âgées : « Rester chez soi tout en bénéficiant de l'assistance des professionnels des Ehpad »

Entretien avec

Johan Girard,

délégué national de la filière
Personnes âgées et domicile
à la Croix-Rouge française.

La Santé en action : En quoi Ehpad@dom innove-t-elle dans le soutien de personnes âgées à domicile ?

Johan Girard : L'expérimentation d'Ehpad@dom à Sartrouville (Yvelines) avait pour objectif de permettre un libre choix aux personnes âgées qui perdent en autonomie dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté. Aujourd'hui, il y a une segmentation historique dans le secteur médico-social du grand âge, avec d'un côté le « tout domicile », et de l'autre l'entrée en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) qui représente pour les individus concernés une rupture de vie brutale, un choc. Le projet Ehpad@dom vise à dépasser cette fragmentation de la prise en soins, en proposant une solution hybride, permettant aux intéressés de vivre dans leur logement, tout en bénéficiant du plateau technique et de l'expertise proposés dans un Ehpad : médecin gériatre, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute, etc. En d'autres termes : rester chez soi tout en bénéficiant de l'assistance des professionnels des Ehpad. Ce dispositif permet de répondre à la fois aux attentes de cette population, en leur donnant un choix plus ouvert dans leur parcours de vie,

et aussi à leurs besoins qui évoluent rapidement à cet âge. Concrètement, le dispositif repose sur la coordination des différentes interventions : services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad), services de soins infirmiers à domicile (Ssiad), médecin traitant, professionnels libéraux – kinésithérapeutes par exemple –, etc. Un travail qui incombe aujourd'hui à l'aidant familial et qui représente une importante charge mentale pour ce dernier. L'idée est donc de mettre à disposition des personnes âgées les ressources professionnelles de l'Ehpad, en complémentarité avec les autres intervenants, grâce à la fonction de coordinatrice de parcours de gériatrie.

S. A. : Dans quelle mesure ce dispositif relève-t-il d'une démarche d'« aller-vers » ?

J. G. : C'était le principe même de ce projet au départ : porter les compétences de l'Ehpad hors les murs et renforcer l'expertise gériatrique au domicile même des personnes, afin de leur permettre de continuer à vivre dans leur maison, selon leurs souhaits. Les services d'aide et de soins à domicile pratiquent déjà cet « aller-vers » ; celui-ci est consolidé par l'apport d'autres ressources spécialisées et par leur coordination. Cependant, au cours de l'expérimentation de Sartrouville, nous nous sommes rendu compte que la solution n'était pas de transférer toute l'offre en dehors de l'Ehpad. Les personnes âgées sont aussi en demande de resocialisation. Il leur paraissait tout aussi important de

leur permettre d'aller vers l'institution pour suivre, à la carte, des activités thérapeutiques ou culturelles, ou simplement pour partager un repas avec les résidents de l'Ehpad. Au vu de la réputation assez négative des Ehpad dans l'imaginaire collectif, nous avons été surpris de cette demande. C'est pourquoi nous avons adapté le projet : nous avons investi dans un véhicule pour offrir une solution de mobilité à ceux qui souhaitent se rendre à l'Ehpad, quand leur aidant n'est pas disponible pour les conduire. La lutte contre l'isolement et la solitude, sujet peu traité – et encore moins financé aujourd'hui – est au cœur des préoccupations de la Croix-Rouge française. La solution hybride que nous proposons y contribue. Aller-vers, c'est avant tout être à l'écoute des besoins

L'ESSENTIEL

► **La Croix-Rouge française et d'autres partenaires expérimentent dans sept territoires français un dispositif de soutien à domicile Vivre@lamaison qui permet aux personnes âgées de rester dans leur logement. Dans ce cadre, ce sont les professionnels (médecin, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute...) qui vont vers les personnes âgées. Ce programme innovant a pour particularité d'avoir été évalué en profondeur par des organismes extérieurs, l'Université Paris-Dauphine et le gérontopole de Reims. Les résultats favorables de cette évaluation ont ouvert la voie à l'extension de ce dispositif.**

Dossier

« Aller-vers » pour promouvoir la santé des populations

de chacun pour mettre en place un accompagnement pertinent. De plus, ce décloisonnement de la prise en soins atténue le choc de la rupture, quand l'entrée à l'Ehpad ne peut plus être différée, soit parce que la perte d'autonomie ne permet plus la vie à la maison, soit parce que l'aidant ne peut plus assurer le soutien. En effet, la personne connaît le lieu, le personnel et les autres résidents.

S. A. : *Que conclut l'évaluation d'Ehpad@dom par Paris-Dauphine et le gérontopole de Reims ?*

J. G. : Cette approche plus globale de l'individu et de son parcours a été jugée positivement, les personnes âgées faisant état d'un bon niveau de satisfaction de l'accompagnement proposé. L'étude souligne plusieurs effets : un soutien efficace au maintien dans le lieu de vie et une meilleure résilience face à la perte d'autonomie ; un soulagement de l'aidant familial qui apprécie la simplification apportée par ce mode de fonctionnement où il ne doit plus jongler avec plusieurs interlocuteurs ; un impact positif sur l'activité des soignants qui, dans la prise en soins globale, trouvent davantage de sens à leur action. Ce dernier point est important à l'heure où se pose un problème d'attractivité de ces métiers, marqués ces dernières années par une forme de taylorisation des tâches. Le dispositif redonne une perspective à la notion de prendre soin, dans l'acceptation du *care*.

S. A. : *Quelles sont les difficultés de mise en œuvre de ce programme ?*

J. G. : Sortir du droit commun pour entrer sur le terrain de l'expérimentation demande beaucoup de pédagogie pour expliquer aux différents partenaires concernés les tenants et les aboutissants du projet qui devait absolument être lisible par tous. Il y a parfois eu des incompréhensions : les fédérations professionnelles de l'aide à domicile craignaient au départ qu'on empiète sur leur travail. La coordination étant un point essentiel de cet accompagnement centré sur les besoins des personnes, l'infirmière coordinatrice de l'Ehpad de Sartrouville, qui s'est portée volontaire, a été formée à ce qui s'apparente à un nouveau métier.

S. A. : *Ce dispositif existe-t-il dans d'autres départements ?*

J. G. : Effectivement, à partir de 2018, cette expérimentation s'est élargie à de nouveaux territoires, adoptant une nouvelle dénomination : Vivre@lamaison. En 2018, le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a inclus dans son article 51 la possibilité de déroger au droit commun pour accélérer l'innovation dans le secteur de la santé et du médico-social. Ehpad@dom avait été financé sur les fonds propres de la Croix-Rouge, avec un complément de mécénat. Nous nous sommes donc emparés de cette possibilité d'obtenir des financements publics, permettant de conforter l'expérimentation de Sartrouville et de l'étendre sur six autres territoires – voire plus loin, car nous sommes convaincus du bien-fondé de notre approche, une solution pour les enjeux du grand âge demain. Le ministère de la Santé nous a rapprochés de deux autres partenaires, portant des projets similaires : la Mutualité française et l'association Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve (HSTV) Bretagne. Un cahier des charges unique a été publié au *Journal officiel* fin 2020, faisant état d'une expérimentation se déroulant sur trois ans. Deux cabinets d'évaluation en rendront compte, tant sur le plan médico-économique qu'en termes de santé publique. Par ailleurs, le PLFSS 2022, dans son article 31, ouvre une autre perspective, puisqu'il prévoit la création d'Ehpad « Pôle de ressources territorial », comprenant un volet « hors les murs », c'est-à-dire justement des dispositifs renforcés d'accompagnement à domicile. Il convient donc d'examiner dans quelle mesure les expérimentations que nous menons pourraient être reconnues dans le droit commun *via* cette disposition, une fois le processus réglementaire achevé.

S. A. : *Le déploiement de Vivre@lamaison présente-t-il des évolutions ?*

J. G. : Le dispositif, porté par les Ehpad de la Croix-Rouge, est en cours de déploiement sur six territoires et également en continuité sur celui de Sartrouville : la Charente (Rouillac), la Haute-Vienne (Rochechouart), l'Yonne (Aillant-sur-Tholon), les

Ardennes (Carignan), les 1^{er}, 2^e, 5^e, 13^e et 14^e arrondissements de Marseille, et sur Nîmes. Selon les endroits, entre 20 et 30 usagers sont concernés. Ce projet national décline l'expérimentation de Sartrouville, avec des services complémentaires. Ainsi, l'assurance maladie finance, à hauteur de 120 euros par mois et par personne, un « pack domotique » qui complète la plateforme de téléassistance accessible sept jours sur sept : ce sont des objets connectés, adaptés aux besoins de la personne (chemins lumineux, systèmes anti-chute, etc.), qui permettent une meilleure prévention de la perte d'autonomie. Par ailleurs, une solution d'hébergement d'urgence est prévue pendant soixante-douze heures dans une chambre de l'Ehpad mise à disposition, en cas de dégradation soudaine de l'état de santé. C'est un accueil temporaire pour prendre le temps de faire une évaluation approfondie avant de prendre des mesures appropriées. L'offre d'accompagnement des personnes âgées est aujourd'hui très large : résidences autonomie, résidences services seniors, services d'aides et de soins à domicile qui se regroupent en Spasad (services polyvalents d'aide et de soins à domicile), unités de soins longue durée, accueils de jour, haltes-répît pour les malades d'Alzheimer... L'objectif est de proposer le bon accompagnement au bon moment, ce qui suppose une offre moins normée qu'actuellement et une agilité pour composer des solutions hybrides répondant aux attentes de nos aînés et respectueuses des personnes. ■

Propos recueillis par Nathalie Quéruel, journaliste.

Pour en savoir plus

- Croix-Rouge française. Vivre@la maison. La solution pour les personnes âgées qui souhaitent rester à domicile. En ligne : <https://www.croix-rouge.fr/Nos-actions/Action-sociale/Personnes-agees/Vivre-lamaison-la-solution-pour-les-personnes-agees-qui-souhaitent-rester-a-domicile>
- Croix-Rouge française. *Le Dispositif renforcé d'accompagnement à domicile (Drad)*. YouTube, 30 novembre 2021. En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=bkWpfnr1BqI>